

Chaves

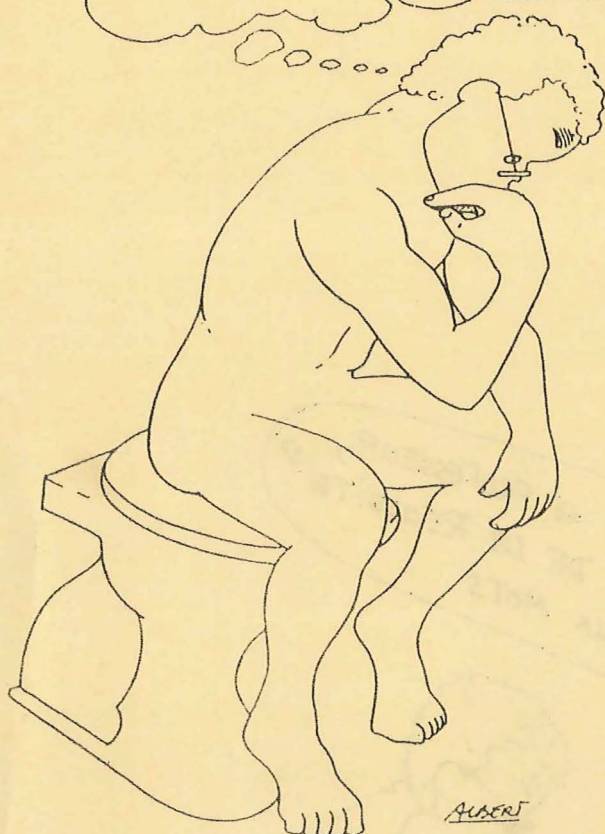
CHANTIERS

association école moderne des travailleurs
de l'enseignement spécial pédagogie freinet



SOMMAIRE

*Quel enseignement
pour demain ?*



Infos..... p.3

Enquête Outils..... p.4

Droits des Enfants..... p.5

Patrick ROBO

Evaluation..... p.7

Michel FEVRE

Journée de la presse..... p.13

Jospin m'interroge..... p.15

Synthèse de M ALBERT

Infos..... p.27

POUR VOUS ABONNER, REMPLISSEZ LE FICHET CI DESSOUS ET ENVOYEZ LE A :

Jean MERIC - 10 rue de Lyon - 33700 MERIGNAC

à servir à (nom, prénom, adresse, code) :

Paiement
à l'ordre de
A.E.M.T.E.S.
C.C.P. 915.85 U LILLE

Chantiers

EN BREVE

ENTRAIDE

Notre ami Luis GOUCHA du Portugal est intéressé pour venir aux Journées d'Etudes et travailler avec nous. Il est prêt à apporter ses travaux de recherche. Ses écrits passeront dans un prochain Chantiers.

Mais problème d'argent pour les Portugais...

Nous avons décidé de l'aider en lui payant son hébergement. Pour ce faire, plusieurs copains ont déjà envoyé 20F ou plus.

Et si nous sommes plus à participer, cela peut lui permettre de se procurer de la documentation qu'il rentabilisera pédagogiquement au sein de son Mouvement.

Pour aider LUIS, envoyer 20F ou plus à :

Jean MERIC
10, rue de LYON
33700 MERIGNAC

DANS LE BULLETIN OFFICIEL

No 6 du 08/02/90 :

Semaine de la presse dans l'école p.421

Apprentissage du langage oral et écrit -

Elèves en difficultés p. 461

No 7 du 15/02/90 :

Zones d'Education Prioritaire p. 485

SIDA

Quelques titres communiqués par Marie Noelle Froidure à partir d'une bibliographie de Daisy d'Auvigny trouvée dans Lecture Jeunesse No 48 d'octobre 88.

La meilleure information se trouve dans la brochure :

"SIDA : les faits, l'espoir" nouvelle mise au point de l'Institut Pasteur sous la direction du Professeur Luc Montagnier (FIIS B.P 1215-16 - 75765 PARIS Cédex 16 - 1987, 67p. - 30F).

Deux livres "le SIDA, nous sommes tous concernés" de R Bernex (Ed Atlas, 1985 - 180 p.; ill - 79 F) et "Sida story" du Docteur C.B Bouin, de E. Chimiot et J. Launère (Ed. Universitaires, 77 rue de Vaugirard 75006 Paris - 1986. - 185 p. - 85F) peuvent être consultés par de grands adolescents car ils sont bien documentés historiquement, scientifiquement et humainement, de lecture facile et vivante.

Deux vidéos :

La première "Attention SIDA" proposée par la FIIS (B.P 1215-16 - 75765 PARIS Cédex 16) et réalisée par Paul Boujenah (durée 18 mn) met l'accent sur l'information.

A partir d'une émission de télévision, des jeunes discutent avec Michel Boujenah - qui les aide à s'exprimer et à poser toutes les vraies questions - et avec le Professeur Montagnier, sur une musique de Jean Jacques Goldman.

La seconde vidéo "Mais où est passé Stéphane?" réalisé par B. Blier est diffusée par l'Association pour la prévention du Sida - 36, rue Gay Lussac 75005 Paris (Durée 4mn).

le film met en scène des jeunes dans un café s'interrogeant sur l'absence de l'un de leurs camarades ce qui permet d'ouvrir le dialogue avec l'animateur. Bien fait.

ENQUETE OUTILS

QUELLE FORME POUR QUELS OUTILS ? POUR QUELLE PEDAGOGIE?

Nous sommes pratiquement les seuls sur le marché à éditer des fichiers. Ce choix est-il toujours d'actualité ?

Il y a
des partisans du fichier
des partisans du cahier
des partisans du livret programmé
des partisans du

La forme de l'outil est en fait étroitement dépendante de l'OBJECTIF de cet outil... (ex: pourquoi un fichier plutôt qu'une série de livrets ? quand individualiser ? quand personnaliser ?)

C'est pourquoi il serait important de mieux cerner les avantages et inconvénients des diverses présentations (aux plans pédagogiques, financier- penser édition-...) en fonction de différents critères d'utilisation (objectif de l'outil ? niveaux des enfants ? prise en compte des rythmes et des acquis de chaque enfant ?)

* Ne peut on imaginer des outils MULTIFORMES...

ex : livret ou cahier développant une démarche d'apprentissage et fichier et/ou logiciel etc.. pour compléments.

* des outils DIVERSIFIES avec des PALIERS

et penser à l'ARTICULATION possible entre divers outils :

- fichier ou livret scientifique et outils documentaires tels BT, BTJ, Livre cassette

- mais aussi, articulation possible entre OUTILS INFORMATIQUES et OUTILS PAPIERS : livrets ou cahiers accompagnant un logiciel...

C'est pourquoi dans le cadre de la réflexion sur "INDIVIDUALISATION ET/OU PERSONNALISATION DES APPRENTISSAGES", nous vous proposons ce questionnaire.

Vous pouvez répondre à tout ou partie.. développer sur autres feuilles (recto seulement), ajouter toute suggestion (ex : outils dont vous auriez besoin..

CE SONDAGE N'AURA DE VALEUR QUE SI VOUS ETES NOMBREUX A Y REPRENDRE

A renvoyer avant fin mars à : Jean Claude SAPORITO-
La Riola - Scios de Contes - 06390 CONTES

UNE ENQUETE DU CHANTIER OUTIL

OUTILS	mode d'utilisation	avantages	inconvénients
CAHIERS	opérations		
	techn. opérat.		
FICHIERS	orthographe		
	opérations		
	problèmes		
	lecture		
	F.T.C		
	numération. opér.		
LIVRETS	programmes O/A/B/C		
	bibliothèques enfantines		
	atelier maths		
AUTRES	Recherche BTJ		
	Logiciels		
	personnels		

CONVENTION INTERNATIONALE des DROITS de l'ENFANT

-p5-

La Convention internationale des droits de l'enfant vient d'être adoptée le 20 Novembre 89 par les pays membres des Nations UNIES, réunis en Assemblée Générale.

Cette Convention est un texte de référence qui complète la Déclaration des Droits de l'Enfant datant de 1959. Si la Déclaration représente le "droit non contraignant", la Convention est juridiquement "contraignante" et exige que les états qui l'auront ratifiée s'engagent à observer les dispositions et les obligations qu'elle contient. La France a signalé qu'elle adhérerait à cette Convention. Donc chacun de nous sera appelé à sa mise en application. Y compris dans l'Ecole où nos attitudes et habitudes risquent fort d'être bousculées.

La première chose qu'il convient de faire est de lire le texte intégral de cette Convention avant de le porter à la connaissance des enfants et adolescents qui nous sont confiés.

Pour se procurer le texte, écrire à l'UNESCO - 7 Place Fontenoy 75007 PARIS.

En attendant...

Voici un résumé de cette Convention publié par le Centre Universitaire d'Informations Pédagogiques (97 av. Général Leclerc 75014 paris).

A nous tous, au quotidien de faire appliquer cette Convention que la France va très prochaine ment ratifier

... et d'écrire, pour CHANTIERS, comment il a mis sa pratique en adéquation avec le l'esprit et le texte de cette Convention.

Patrick ROBO.

Les principales dispositions

● Voici le résumé des principales dispositions de la Convention, établi par l'UNICEF et l'association Défense des Enfants-International :

● **PRÉAMBULE.** — Le préambule rappelle les principes fondamentaux des Nations unies et les dispositions précises d'un certain nombre de traités et de textes relatifs aux droits de l'homme ; il réaffirme le fait que les enfants ont besoin d'une protection et d'une attention particulières en raison de leur vulnérabilité ; il souligne enfin plus particulièrement la responsabilité fondamentale qui incombe à la famille pour ce qui est des soins et de la protection, la nécessité d'une protection juridique et non juridique de l'enfant avant et après la naissance, l'importance du respect des valeurs culturelles de la communauté de l'enfant et le rôle vital de la coopération internationale pour faire des droits de l'enfant une réalité.

● **Définition de l'enfant.** — Tout être humain jusqu'à l'âge de dix-huit ans, sauf si la loi nationale accorde la majorité plus tôt.

● **Non-discrimination.** — Le principe que tous les droits doivent être accordés à tout enfant sans exception, et l'obligation pour l'Etat de protéger l'enfant contre toutes formes de discrimination. L'Etat s'engage à ne violer aucun des droits de l'enfant, et à prendre des mesures pour favoriser le respect de tous ceux-ci.

● **Intérêt supérieur de l'enfant.** — Toute décision concernant un enfant doit tenir pleinement compte de l'intérêt supérieur de celui-ci. L'Etat doit assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être au cas où ses parents ou les autres personnes responsables de lui ne les assurent pas.

● **Exercice des droits.** — L'obligation pour l'Etat d'assurer l'exercice des droits reconnus par la Convention.

● **Orientation de l'enfant et évolution de ses capacités.** — L'obligation pour l'Etat de respecter les droits et responsabilités des parents et des membres de la famille élargie de guider l'enfant de manière compatible avec le développement de ses capacités.

● **Survie et développement.** — Le droit inhérent à la vie et l'obligation de l'Etat d'assurer la survie et le développement de l'enfant.

● **Nom et nationalité.** — Le droit à un nom dès la naissance et le droit à une nationalité.

● **Protection de l'identité.** — L'obligation de l'Etat de protéger et, le cas échéant, de rétablir les aspects fondamentaux de l'identité d'un enfant (nom, nationalité, relations familiales).

● **Séparation d'avec les parents.** — Le droit de l'enfant de vivre avec ses parents à moins que cela ne soit jugé incompatible avec son intérêt supérieur ; le droit de

maintenir des contacts avec ses deux parents s'il est séparé de l'un d'entre eux ou des deux ; les obligations de l'Etat au cas où il est responsable des mesures ayant amené la séparation.

● **Réunification de la famille.** — Le droit de l'enfant et de ses parents de quitter tout pays et d'entrer dans le leur aux fins de la réunification de la famille ou du maintien des relations entre l'enfant et ses parents.

● **Déplacements et non-retours illicites.** — L'obligation de l'Etat de s'efforcer de lutter contre les rapts et les non-retours illicites d'enfants à l'étranger perpétrés par un parent ou un tiers.

● **Opinion de l'enfant.** — Le droit de l'enfant, dans toute question ou procédure le concernant, d'exprimer son opinion et de voir cette opinion prise en considération.

● **Liberté d'expression.** — Le droit de l'enfant à recevoir et répandre informations et idées ainsi qu'à exprimer ses opinions, pour autant que cela ne porte pas atteinte aux droits d'autrui.

● **Liberté de pensée, de conscience et de religion.** — Le droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et de religion, dans le respect du rôle de guide joué par les parents et des restrictions prescrites par la loi nationale.

● **Liberté d'association.** — Le droit des enfants à se réunir et à former des associations, à condition que les droits d'autrui soient respectés.

● **Protection de la vie privée.** — Le droit à ne pas faire l'objet d'immixtions dans la vie privée, la famille, le domicile et la correspondance, ni d'atteintes illégales à l'honneur.

● **Accès à une information appropriée.** — Le rôle des médias dans la diffusion, à l'intention des enfants, d'informations conformes à leur bien-être moral, à la connaissance des peuples et à la compréhension parmi les peuples, et qui respectent leur culture. L'Etat doit prendre des mesures d'encouragement à cet égard et protéger l'enfant contre l'information et les matériels qui nuisent à son bien-être.

● **Responsabilités des parents.** — Le principe que la responsabilité d'élever l'enfant incombe au premier chef et conjointement aux deux parents, et l'obligation de l'Etat de les aider à accomplir ce devoir.

● **Protection contre les mauvais traitements.** — L'obligation de l'Etat de protéger l'enfant contre toutes formes de mauvais traitements perpétrés par ses parents ou par toute autre personne à qui il est confié, et d'établir des programmes de prévention et de traitement à cet égard.

● **Protection de l'enfant privé de son milieu familial.** — L'obligation de l'Etat d'assurer une protection spéciale à l'enfant privé de son milieu familial et de veiller à ce qu'il bénéficie d'une protection familiale de remplacement ou d'un

placement dans un établissement approprié, en tenant compte de l'origine culturelle de l'enfant.

● **Adoption.** — Dans les pays où l'adoption est admise et/ou autorisée, elle ne peut avoir lieu que dans l'intérêt supérieur de l'enfant et lorsque sont réunies toutes les garanties nécessaires, ainsi que toutes les autorisations des autorités compétentes.

● **Enfants réfugiés.** — La protection spéciale à accorder à l'enfant qui est réfugié ou qui cherche à obtenir le statut de réfugié, et l'obligation de l'Etat de collaborer avec les organisations compétentes ayant pour mandat d'assurer cette protection.

● **Enfants handicapés.** — Le droit des enfants handicapés de bénéficier de soins spéciaux ainsi que d'une éducation et d'une formation appropriées qui favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie de la communauté.

● **Santé et services médicaux.** — Le droit de l'enfant de jouir de la meilleure santé possible et de bénéficier de services médicaux et de réadaptation, avec un accent particulier sur les soins de santé primaires et les soins préventifs, l'information de la population ainsi que la diminution de la mortalité infantile. L'obligation de l'Etat de favoriser l'abolition des pratiques traditionnelles préjudiciables à la santé des enfants. L'accent est mis sur la nécessité, pour assurer le respect de ce droit, de la coopération internationale.

● **Révision du placement.** — Le droit de l'enfant placé par les autorités compétentes, à des fins de soins, de protection ou de traitement, à une révision périodique de tous les aspects du placement.

● **Sécurité sociale.** — Le droit de l'enfant de bénéficier de la sécurité sociale.

● **Niveau de vie.** — Le droit de l'enfant à un niveau de vie adéquat, la responsabilité primordiale des parents de le lui assurer, et l'obligation de l'Etat de faire en sorte que ces responsabilités puissent raisonnablement être assumées et soient assumées dans les faits, si nécessaire par le recouvrement de la pension alimentaire.

● **Education.** — Le droit de l'enfant à l'éducation et l'obligation de l'Etat de rendre l'enseignement — primaire tout au moins — obligatoire et gratuit. La discipline scolaire doit être appliquée en respectant la dignité de l'enfant en tant qu'être humain. L'accent est mis, pour assurer le respect de ce droit, sur la nécessité de la coopération internationale.

● **Objectifs de l'éducation.** — La reconnaissance du principe que l'éducation doit viser à favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons, la préparation de l'enfant à une vie adulte active, le respect des droits de l'homme fondamentaux et le développement du respect des valeurs culturelles et nationales de son propre pays et de celui des autres.

● **Enfants de minorités ou de populations autochtones.** — Le droit de l'enfant appartenant à une population autochtone ou à une minorité de jouir de sa propre vie culturelle, de pratiquer sa propre

religion et d'employer sa propre langue.

● **Loisirs, activités récréatives et culturelles.** — Le droit de l'enfant aux loisirs, au jeu et à la participation à des activités culturelles et artistiques.

● **Travail des enfants.** — L'obligation de l'Etat de protéger l'enfant contre tout travail mettant en danger sa santé, son éducation ou son développement, d'établir des âges minimaux d'admission à l'emploi et de spécifier les conditions d'emploi.

● **Consommation et trafic de drogues.** — Le droit de l'enfant d'être protégé contre la consommation de stupéfiants et de substances psychotropes, et contre son utilisation dans la production et la distribution de telles substances.

● **Exploitation sexuelle.** — Le droit de l'enfant d'être protégé contre la violence et l'exploitation sexuelles, y compris la prostitution et la participation à toute production pornographique.

● **Vente, traite et enlèvement.** — L'obligation de l'Etat de tout faire pour empêcher l'enlèvement, la vente ou la traite d'enfants.

● **Autres formes d'exploitation.** — Le droit de l'enfant d'être protégé de toute autre forme d'exploitation non couverte dans les articles 32, 33, 34 et 35.

● **Torture et privation de liberté.** — L'interdiction de la torture, des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, de la peine capitale, de l'emprisonnement à vie et de l'arrestation ou de la détention illégales ou arbitraires. Les principes de traitement approprié, de la séparation d'avec les détenus adultes, du contact avec la famille et de l'accès rapide à l'assistance juridique ou à toute autre assistance appropriée.

● **Conflits armés.** — L'obligation de l'Etat de respecter et de faire respecter les règles du droit humanitaire qui s'appliquent aux enfants. Le principe qu'aucun enfant de moins de quinze ans ne participe directement aux hostilités ou ne soit enrôlé dans les forces armées, et que tout enfant affecté par un conflit armé bénéficie de protection et de soins.

● **Réadaptation et réinsertion.** — L'obligation de l'Etat de faire en sorte que les enfants victimes de conflit armé, de torture, de négligence, d'exploitation ou de sévices bénéficient de traitements appropriés pour assurer leur réadaptation et leur réinsertion sociale.

● **Administration de la justice pour mineurs.** — Le droit de tout enfant suspecté ou reconnu coupable d'avoir commis un délit de voir ses droits fondamentaux respectés et, en particulier, son droit à bénéficier de toutes les garanties d'une procédure régulière, y compris de bénéficier d'une assistance juridique ou de toute autre assistance appropriée pour la préparation et la présentation de sa défense. Le principe d'éviter, chaque fois que cela est possible et approprié, de recourir à la procédure judiciaire et au placement en institution.

● **Respect des normes déjà établies.** — Le principe selon lequel prime une disposition figurant dans la législation d'un Etat qui serait plus favorable à l'enfant que celle de la Convention.

Comment on évalue LA LECTURE DE LIVRES

Michel FEYRE

Les occasions de lire des livres dans la classe ne manquent pas. La nécessité d'évaluer ce travail aussi bien pour les enfants que pour l'adulte enseignant prend dans ce contexte encore plus d'importance. Prendre un livre, le lire, l'utiliser, se familiariser avec et... être de plus en plus capable de progresser dans cette démarche, c'est en bref les objectifs de ce lien indispensable entre la lecture loisir, la lecture utile et son évaluation.

La classe: douze enfants de 8 à 12 ans, en Perfectionnement, à Choisy le Roi. Ces enfants sont tous suffisamment lecteurs à des niveaux différents, pour aborder la LECTURE de livres.

Ces livres, ils les choisissent dans la classe, dans l'un des deux pôles:

-COIN BIBLIOTHEQUE:

Là sont classés les livres (histoires, romans, bandes dessinées, albums, revues; c'est aussi le coin pour écouter des cassettes, des livres cassettes. On y trouve aussi un présentoir où sont accrochées les revues nouvelles, les journaux reçus d'autres classes, les nouveaux livres, des livres sur un thème de travail du moment...

-COIN DOCUMENTATION:

Il comprend les livres documentaires, classés par rubriques, les BT, BTJ, les revues documentaires (Mickey Plus ou Zoom, ...)

On y trouve aussi un fichier alphabétique de documents que l'on se constitue à mesure des recherches, des plans et cartes, des diapositives et BTS ou cassettes.

D'où viennent ces livres?

Il appartiennent à la classe; ils sont complétés par des achats réguliers mais aussi par des prêts:

- on emprunte régulièrement un fond de 30 titres à la bibliothèque municipale.

Ce stock est renouvelé régulièrement.

- des enfants apportent des livres de chez eux et les laissent à disposition toute ou partie de l'année.

Les enfants peuvent lire en classe, consulter des documents, durant les activités personnelles, pendant le travail individuel; ils peuvent emporter les livres à la maison. Ils sont alors inscrits sur un cahier par le responsable. Cette lecture peut être un acte de lecture loisir (roman, albums, contes, BD, livres cassettes, ...) ou bien liée à un travail de recherche (documents) pour un futur exposé.

Ces livres peuvent être présentés en classe aux autres enfants, soit lors des entretiens (présentation informelle) ou lors des séances de communication (de manière plus formelle, en même temps que d'autres communications, exposés... Ces communications ont lieu tous les samedi matin.

Des séances de présentation de livres ont lieu aussi une fois par mois en classe et une autre fois à la bibliothèque municipale, lorsque nous ramenons des livres.

Pourtant, l'acte de lire, même pour des enfants lecteurs, n'est pas si simple; des enfants s'arrêtent au milieu d'un livre, ou en essaient plusieurs. Ce sont des étapes nécessaires, qui doivent permettre ensuite de mieux s'approprier la lecture.

J'ai introduit cette année l'OBLIGATION de remplir des fiches pour chaque livre emprunté (y compris les documentaires utilisés).

Ces fiches ne concernent pas les livres ou documents pratiques liés aux activités manuelles ou expressives (photo, bois, musique, bricolages, cuisine...).

L'évaluation de ces lectures se faisant évidemment par les réalisations qui suivent l'utilisation de ces livres.

Ces fiches correspondent aussi à des savoirs-faire en classe que l'on retrouve sur l'échelle d'évaluation (voir document ci-après). Le caractère d'obligation (jusqu'ici ces fiches étaient proposées), a modifié les comportements de lecture et l'utilisation de la bibliothèque et des coins documentations. Pour remplir la fiche avec succès, il faut avoir compris l'essentiel du livre, donc l'avoir lu ou avoir eu des aides pour cette lecture. Pour un livre documentaire, il faut savoir choisir un passage; pour les livres cassettes, l'attention doit être plus importante.

Au début des fiches furent remplies à toute vitesse, titre et nom de l'auteur copiés, et en guise de résumé, les 10 premières lignes du livre copiées. Quelques enfants ont plus nettement boudé ces lieux de lecture. D'autres se sont essayé à ce travail un peu austère au début. Il se sont fait aidés à la maison.

Il a fallu rassurer des parents qui voyaient leurs enfants en grande difficulté sur ce travail. Puis au bout d'un mois, tout le monde a réussi à se situer et la tendance est à la rigueur.

Chacun semble avoir compris qu'il s'agit d'un travail aidant, d'un but à atteindre en relation avec l'évaluation...

Le nombre de livre présentés a augmenté.

Lors de la dernière séance à la bibliothèque, plusieurs enfants ont su en quelques mots relater le contenu de leur livre et à susciter de l'intérêt pour d'autres emprunts. En Mars, nous allons rencontrer un écrivain et illustratrice, Anne Marie Pol, à propos de son livre Anna et les loups.

C'est une étape supplémentaire .

Le travail de RESUME, reste le plus difficile. C'est un objectif à atteindre et les étapes, les stratégies des enfants pour l'atteindre sont variées.

Certains enfants ont découvert qu'il y avait souvent au dos des livres, un petit teste de présentation.

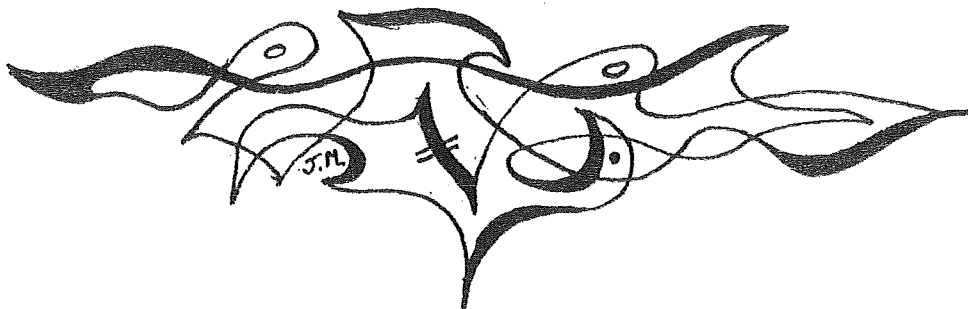
Les livres cassettes très prisés jusqu'ici, ont eu moins de succès avec l'obligation de remplir une fiche...!

Il est encore trop tôt pour affirmer que le caractère obligatoire des fiches amène plus d'enfants à améliorer leur relation au livre... Il est clair pourtant pour tous les enfants qu'une évaluation des leurs compétences et surtout de leurs progrès, est une aide importante.

Vous pourrez lire ci-après les documents dont il est question dans cet article.

Janvier 1990 - Michel FEVRE.

Vos réactions... à la rédaction de CHANTIERS.



FICHES AU FORMAT REEL ET REMPLIES PAR DES ENFANTS.

JE LIS UN LIVRE

Nom... Murad.....Date... 1.4/12/89..TITRE du LIVRE... A.U.X. bou... les pompiers.....Nom de l'Auteur... Def.....

Ce livre raconte: C'est une histoire des pompiers qui sont un peu
 bous. par exemple ils sont prevenus des incendies par lettres car
 ils en ont ^{pas} les téléphone.

Les personnages principaux sont: les pompiers

Ce livre m'a plu UN PEU BEAUCOUP PAS DU TOUT.

Ce livre était trop DIFFICILE - FACILE pour moi

Ce livre était de mon niveau de lecture. OUI

JE LIS UN LIVRE

Nom... Carre CedricDate... 1.1.12/89TITRE du LIVRE... Les...deux...gredins.....Nom de l'Auteur... (Julia... Ju nist).....

Ce livre raconte:

ce la parle des gredins, un ^{compère} (compère) et une ^{commère} (commère)
 qui ~~sont~~ mangent des vers et tous les autres ~~animaux~~

Les personnages principaux sont:

compère gredin - commère gredin -
 Les oiseaux - une grenouille -

Ce livre m'a plu ~~UN PEU~~ BEAUCOUP PAS DU TOUT.

Ce livre était trop DIFFICILE - FACILE pour moi

Ce livre était de mon niveau de lecture. non

FICHES REDUITES à 64%

JE LIS UN LIVRE	
Nom.....	Date.....
TITRE du LIVRE.....	
Nom de l'Auteur.....	
Ce livre raconte:	
Les personnages principaux sont:	
Ce livre m'a plu UN PEU BEAUCOUP PAS DU TOUT. Ce livre était trop DIFFICILE - FACILE pour moi Ce livre était de mon niveau de lecture.	

Fiche Niveau 1
Evaluation
VERT N° 2

Fiche Niveau 2
EVALUATION
MARRON N° 4

LECTURE D'UN LIVRE	
TITRE du LIVRE.....	
NOM de l'AUTEUR	
NOM de l'ILLUSTRATEUR	
EDITEUR	
QUI SONT LES PERSONNAGES PRINCIPAUX DE L'HISTOIRE?	
RESUME DE L'HISTOIRE:	
ILLUSTRATION:	

Nom.....
Date:.....

Bilan. J'ai bien aimé ce livre OUI-NON- C'était facile OUI-NON-

FICHES REDUITES

JE LIS UN DOCUMENTAIRE

Nom.....

Date.....

TITRE du DOCUMENT:.....

QUI l' a ECRIT:

Qu'est ce qui m'a le plus intéressé?

Illustration:

Fiche Niveau 1

LECTURE d'UN DOCUMENTAIRE

Nom

Date

TITRE du DOCUMENTAIRE

Nom de l'auteur (ou des auteurs)

QUELS SONT LES SUJETS DE CE DOCUMENTAIRE?

CE QUI M'A INTERESSE PARTICULIEREMENT.

CE QUE J'AI APPRIS DE NOUVEAU DANS CE DOCUMENTAIRE.

Fiche Niveau 2

ILLUSTRATION

Bilan: DOCUMENT Facile-Difficile
Interessant-Peu interessant

BLANC	1	Je lis mon prénom en script et en lié.
	2	Je lis des mots dans les textes du cahier de lecture
	3	Je lis des mots dans la lettre du correspondant
	4	Je lis des fiches blanches
	5	Je connais les SONS simples
JAUNE	1	Je lis les prénoms des enfants de la classe
	2	Je lis les textes du cahier de lecture
	3	Je fais une fiche d'une bibliothèque enfantine
	4	Je lis un texte nouveau d'au moins 5 lignes
	5	Je relis seul ma lettre de correspondance
ORANGE	1	Je lis un texte nouveau d'au moins 10 lignes
	2	Je trouve des mots dans un petit dictionnaire (Petit dico; mes mots)
	3	Je fais des fiches de lecture grises et bleues.
	4	Je lis un petit livre *
	5	Je connais les SONS complexes
VERT	1	Je lis seul la lettre de mon correspondant
	1	Je trouve des mots dans un dictionnaire comme : 3000 mots.
	2	Je lis un livre de bibliothèque et je remplis une fiche (niveau 1) *
	3	Je lis un texte nouveau d'une page au moins.
	4	Je lis une recette de cuisine, une fiche de bricolage
BLEU	1	Je comprends un plan de la ville
	1	Je lis un livre de la bibliothèque et je le présente à la classe *
	2	Je comprends et j'utilise: un plan de ville, une affiche, une recette de cuisine, l'annuaire du téléphone, une revue, une publicité, un catalogue, une fiche d'activité manuelle.
	3	Je lis et je présente en expliquant une B.T.J. *
	4	Je lis les mots écrits de toutes les manières.
MARRON	5	Je lis un plan de métro ou de train.
	1	Je sais utiliser des documents (livres, revues, journaux...) pour faire un exposé. *
	2	Je lis une histoire à la classe
	3	Je trouve un mot dans un gros dictionnaire.
	4	Je sais faire un résumé d'un livre que j'ai lu. (Fiche niveau 2) *
	5	Je lis la règle d'un jeu et je l'applique.
	6	Je lis parfaitement un texte, une poésie et je l'enregistre.

Du 26 mars au 2 avril 1990,
Semaine de la presse dans l'Ecole

Et aussi...

**Les journaux réalisés
par les jeunes**

Le moment ou jamais !

- Il existe certainement des journaux scolaires et lycéens réalisés par des jeunes dans des établissements de votre entourage.
- Renseignez-vous, collectez-les, valorisez-les sur votre kiosque.
- Invitez-les à participer
- Et si votre établissement publie un journal, c'est le moment ou jamais de faire reconnaître votre travail, pourquoi pas avec un numéro spécial ?

Un tremplin pour les journaux des jeunes

J.presse (c/o Epigone, 37 rue du faubourg Poissonnière. 75009. Paris) association qui fédère la "presse d'initiative jeune" collabore à **La Semaine de la presse dans l'école**. Les journaux lycéens profiteront de l'occasion pour préparer, en région, le Festival national de la presse jeune (*Scoop en Stock 90*) qui aura lieu à Poitiers, les 28 et 29 avril 1990.

Du 26 mars au 2 avril 1990,
Semaine de la presse dans l'Ecole

**Un dossier pour les enseignants :
La presse dans l'école**

Au sommaire :

- Des données actualisées sur la presse écrite
- Des pistes pédagogiques à explorer pour travailler sur la presse en classe,
- Des informations sur les journaux réalisés par les jeunes,
- Des adresses, des références.

Ce dossier sera mis à votre disposition.

**On peut aussi trouver en librairie
un livre du Clemi.**

Apprendre avec la presse,
*le livre mode d'emploi
pour utiliser la presse à l'école*

Apprendre avec la presse vous ouvre les portes d'un univers mal connu : l'utilisation de la presse écrite à l'école. Le livre explique les différentes composantes de la presse : la source des informations, le traitement qu'elles vont subir, la rédaction et la mise en page des nouvelles, la fabrication du quotidien... Il aborde aussi les aspects socio-économiques de ce moyen d'information plein d'avenir. De très nombreuses propositions pédagogiques jalonnent le livre : réalisation d'un journal scolaire, confection d'une revue de presse... Un outil indispensable complété par une solide bibliographie et des références pratiques.

Apprendre avec la Presse. - Jean Agnès et Josiane Savino, CLEMI, Editions Retz, 128 p., 75 F.

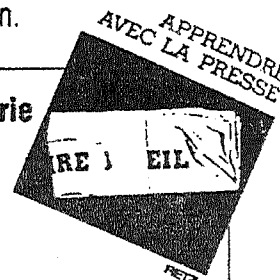
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

clemi
Centre de l'Éducation de l'Enfance
et des jeunes d'Information

391 rue de Vaugirard
75015. Paris

Semaine de la Presse dans l'Ecole

26 mars au 2 avril 1990



**A l'école,
la presse
ça nous intéresse !**

est placée sous la responsabilité des recteurs d'académie, mais c'est à vous, enseignants, élèves, chefs d'établissement qu'il appartient d'inventer comment vous souhaitez célébrer la presse comme instrument de l'ouverture de l'école.

Concrètement, que peut-on faire ?

[illegible]

Un panel très varié de journaux sera proposé gratuitement par la presse aux établissements qui préparent un kiosque. Pour en bénéficier, inscrivez-vous avant le 20 février auprès de votre Centre départemental de documentation pédagogique (CDDP).

Réflexion
sur les contenus
de l'enseignement

Jospin m'interroge.....

Synthèse de Michel ALBERT

Nous publions ci. dessous une synthèse réalisée par Michel ALBERT à la suite d'échanges au sein d'un petit groupe de travail sur le questionnaire JOSPIN diffusé dans les écoles au premier trimestre 89-90.

Les réponses correspondent aux questions 1.4.6.7.9. soit 5 questions sur les 11 posées. Lorsque ce questionnaire est parvenu dans nos écoles, il nous a semblé important d'y répondre et de tenter de renvoyer vers le ministère une position de la commission AIS de l'ICEM. Rappelons que ce questionnaire visait à faire remonter nombre de propositions d'individus, d'écoles, d'associations, etc...

A ce jour, trois personnes, M. Albert, P. Robo, JP Boyer ont travaillé à cette réflexion. Nous n'avons pu envoyer cette synthèse, qui ne réponds qu'à 5 questions, dans les délais impartis.

Nous disposons donc à ce jour de cette base de travail importante pour:

- La réflexion dans la Commission;
- L'élaboration de propositions vers le ministère au moment où l'on parle de transformations importantes au niveau des cycles et démarches d'apprentissages.
- Pour l'organisation de nouveaux échanges centrés sur ces pratiques décrites.

Que ce document de travail soit la base de réactions nombreuses, illustrations plus précises... A VOUS LIRE. La rédaction de Chantiers.

QUESTION 1.

1. LES APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX.

Les trois apprentissages fondamentaux exigibles à la fin de l'enseignement élémentaire, lire, écrire, compter, sont insuffisamment maîtrisés par un trop grand nombre d'élèves. Les lacunes dans ces disciplines handicapent toute la scolarité et sont une très importante cause d'échec. Les apprentissages fondamentaux doivent-ils être la base des activités de l'école primaire? Dans quelle mesure et selon quelles modalités les autres disciplines peuvent-elles y contribuer?

1- "Les lacunes dans les disciplines : lire, écrire, compter sont une cause très importante de l'échec scolaire."

a) Dans cette affirmation, on confond cause et effet. Ces lacunes ne sont le plus souvent que l'effet de difficultés qu'éprouve l'enfant à intégrer le monde scolaire tel qu'il lui est présenté.

b) Les causes de cet échec sont:

- institutionnelles (mauvaise adaptation aux réalités socio-culturelles et psychologiques de l'enfant)

- En rapport avec l'histoire et la genèse de chaque écolier en difficulté.

c) Il est possible de répondre dans un premier temps à l'échec scolaire par une démarche matérialiste. Celle-ci consiste à analyser les réalités quotidiennes de l'école et à proposer une autre organisation du milieu éducatif, des techniques et des outils de manière à proposer des changements de comportements des jeunes et des adultes. En même temps, il est indispensable de mettre en place une formation adaptée des enseignants à la fois théorique et pratique sur le terrain.

2- Lier apprentissages fondamentaux uniquement à l'école primaire semble réducteur.

L'école maternelle est toute entière axée sur les apprentissages "oh combien fondamentaux" que sont l'éveil sensoriel, l'expression, le langage, la socialisation... Limiter les apprentissages fondamentaux à l'école primaire est doublement réducteur. C'est en effet mettre l'accent uniquement sur les codes à acquérir sans signaler les attitudes et dispositions que cela suppose non plus que les réalités fonctionnelles à quoi se rattachent ces techniques.

3- Il convient tout d'abord, de faire confiance à la vitalité de l'être humain.

La recherche et la pratique nous permettent de poser en préalable à toute éducation que l'enfant a le désir de grandir, de se construire.

4- Il importe de considérer l'enfant dans sa globalité en tant que sujet.

L'être humain est une unité sensori-motrice, psychosomatique et psychosociale. Ceci implique la mise en place d'une pédagogie de la capacité par opposition à la pédagogie habituellement utilisée.

5- L'école primaire, à la suite de l'école maternelle, devrait permettre à l'enfant de s'approprier le monde.

Elle devrait aider l'enfant à:

- communiquer et s'exprimer sous les formes les plus diverses.
- établir et renforcer son identité.
- expérimenter et mettre en oeuvre ses capacités créatrices.
- Réaliser son passage au "stade opératoire".
- prendre en charge ses apprentissages.
- développer son esprit critique et son autonomie.
- prendre et assumer des responsabilités sociales dans l'école.
- évoluer à son propre rythme.

6- L'entrée à l'école primaire et les activités développées sont axées sur le passage au stade opératoire.

Il s'agit selon Piaget de cette période structurale qui à partir de 6-7 ans grâce aux opérations concrètes, structurent logiquement l'ensemble des connaissances d'une intelligence qui s'appuie sur la représentation. C'est la période où apparaissent les notions de conservation des différentes quantités en jeu dans le monde physique, la maîtrise des opérations logiques élémentaires (classer, sérier,...) et la rationalisation corrélatrice des notions de nombre, de temps, d'espace, de mouvement...

L'école doit donc établir une démarche didactique fondée sur les représentations des apprenants. Or, l'enfant arrivant à l'école n'est pas une "table rase", il possède ses propres conceptions. L'école ne tenant pas compte des représentations originelles des apprenants plaque un savoir objectif. Cela provoque à longue échéance des savoirs mal intégrés comme nous le montrent Giordan et Vecchi dans : LES ORIGINES DU SAVOIR.

Cette démarche didactique devra donc s'appuyer sur les représentations originelles des enfants pour évoluer progressivement vers des savoirs objectifs. Les considérations émises en 2-3-4-5 et 6 nous conduisent à une stratégie éducative qui est celle de la Pédagogie Freinet.

COMMENTAIRE: Si je fais ici référence à Piaget, c'est par commodité car la "génétique piagétienne" de l'enfant correspond assez bien à la structure de l'école en France. C'est aussi parce qu'il fonde le cognitif sur la représentation du sujet.

Cela ne signifie pas que j'envisage Piaget comme la référence obligée. Piaget a élaboré une conception attribuant à l'enfant un développement linéaire biologique qui a abouti sur le plan pédagogique aux "prérequis". La Pédagogie Freinet basée sur la mise en oeuvre de la créativité de l'enfant et de l'organisation interactionnelle contredit en partie le discours opératoire piagétien dépourvu d'affect et d'imaginaire.

7- Stratégie éducative.

Organisation du travail à partir de:

A) La libre expression:

- Elle est "technique de vie" dès la naissance. Elle est la source vive de la quête sensorielle et de la communication. Elle s'inscrit dans le cadre institué de l'école.

- Elle soulage les tensions de l'enfant le rendant plus disponible aux apprentissages.

- elle est communication et de ce fait constitue un élément fondamental de croissance et d'apprentissage.

- par la tension émotionnelle qu'elle provoque, elle favorise l'intégration des connaissances.

- Acquérir une connaissance c'est reconstruire sur le plan de la représentation ce qui est acquis sur le plan de l'action. De nombreux pédagogues témoignant du passage de l'expression libre au monde cognitif ont remarqué combien l'expression libre ouvrait l'enfant aux situations fonctionnelles et au monde objectif.

B) Le tâtonnement expérimental:

Il procède de la même dynamique que l'expression libre. Celui-ci est un processus que le jeune enfant utilise dès les premiers jours de sa vie. Il s'appuie sur la dynamique de l'acte et de l'effet, la jouissance ludique et le désir de puissance en sont les moteurs (cf Wallon). L'action est conquête. Grâce au tâtonnement expérimental, l'enfant devient l'artisan de son propre savoir.

C) L'organisation coopérative de la classe.

-Elle est un moyen de socialisation car elle s'élabore sur l'interaction des différents partenaires et elle repose sur le fonctionnement institutionnalisé et autogéré du groupe classe qui s'inscrit dans l'école, la quartier, la ville...

- Elle est un moyen de reconnaissance et un facteur de croissance de l'enfant car elle met en place l'organisation de la progression de chacun, l'évaluation du travail et l'ouverture sur l'extérieur.
- Elle est un élément dynamique car elle renforce l'identité de chaque membre du groupe. D'autre part, elle stimule l'individu par la sécurité qu'offre le groupe et son cadre institutionnalisé.
- Elle est un moyen d'acquisition cognitive par sa dynamique mais aussi par l'entraide instituée (enseignement mutuel).

D) La personnalisation des apprentissages et l'auto-évaluation.

- Par ce procédé, l'élève garde son unité. Il est à la fois enfant (son travail lui est propre, il est effectivement marqué) et élève (travail entrant dans un processus scolaire).
- C'est aussi le moyen de réaliser une pédagogie de la capacité qui soit une pédagogie de la réussite. (Progrès cognitifs en fonction des rythmes et capacités de chacun.).

8- La place des apprentissages fondamentaux.

a) Lire, écrire, compter: un moyen.

Si lire, écrire et compter sont bien parmi les apprentissages fondamentaux à acquérir au cours de la scolarité primaire, ils ne peuvent être réduits à des objectifs purement didactiques. Ils doivent s'insérer dans une pédagogie éducative plus globale dans laquelle ces apprentissages ne sont plus une finalité mais un moyen nécessaire. La confusion entre ces deux termes correspond à une source certaine d'échec scolaire.

Il est nécessaire de déscolariser l'école et de donner un sens aux apprentissages en les plaçant dans une dynamique fonctionnelle, par une pédagogie active qui place l'enfant au centre de la démarche cognitive, rendant celui-ci constructeur de son savoir. Il convient alors de repenser l'organisation de la classe afin de redonner à l'enfant sa place d'acteur. La pédagogie coopérative répond à cette exigence (cf: 7c - organisation coop de la classe).

Avec ce type de pédagogie, les apprentissages lire, écrire, compter sont des moyens indispensables pour agir dans un milieu vivant, stimulant qui donne sens à l'activité de l'enfant. Ils s'intègrent à d'autres apprentissages tout aussi fondamentaux que sont la communication, l'expression, la création...

b) Développer les apprentissages.

" C'est permettre que chaque enfant puisse travailler à son niveau, apprendre à son rythme tout en fournissant les efforts nécessaires qui lui permettront de développer le maximum de ses capacités, tendre vers un toujours plus qu'on peut explorer en soi ".

- Réaliser cet objectif conduit à développer le désir et le besoin d'apprendre et à promouvoir des réussites.

- Cela nécessite une organisation du travail qui place chacun en situation de faire les différents apprentissages indispensables:

- à des savoirs faire (lire-écrire-compter-communiquer-créeer ...)
- à des savoirs-être qui se concrétiseront grâce à la dimension relationnelle de la classe. D'une part, la vie du groupe est réglée par la coopération et l'entraide, d'autre part, le travail personnalisé développe les aptitudes nécessaires à une prise en charge des activités propres.

c) Apprendre c'est CONQUERIR et non ABSORBER.

Les apprentissages ne se limitent pas à la simple reproduction de ce qui est enseigné: APPRENDRE CONSISTE DAVANTAGE A SE CREER SON PROPRE SAVOIR en l'intégrant en l'intériorisant à partir de la confrontation avec les autres.

Apprendre est une entreprise de création, de construction personnelle qui s'élabore par l'action de l'individu en relation aux autres, à travers des cheminements et tâtonnements propres à chacun (ce sont les stratégies propres) faits d'échecs et de réussites.

"L'enfant acquiert ses connaissances et ses valeurs morales par construction de l'intérieur, en interaction avec l'environnement, en créant, et en coordonnant des relations. C'est en modifiant ses idées que l'enfant apprend et non pas en accumulant des informations nouvelles" Piaget.

Il n'y a pas de processus d'apprentissage identique pour tous, pas de chemins balisés non plus qui seraient des passages obligés ! L'enseignant n'est pas le seul détenteur du savoir et de l'information. Mais les connaissances, l'information apportées par les maîtres, les camarades, ainsi que les situations de vie agissent comme des obstacles qui viennent perturber les représentations initiales de l'enfant. C'est de cette perturbation qui bouscule en fait l'équilibre antérieur, que va naître un nouvel équilibre sur lequel s'appuieront les connaissances nouvelles. C'est au cours de cette rencontre avec les obstacles que s'opèrent les apprentissages grâce aux relations inter-actives dans le groupe. L'organisation coopérative de la classe crée un cadre qui favorise cette diversité interactive en développant notamment les relations d'entraide, les échanges et les stimulations individuelles.

d) L'élève, le maître.

L'enfant est central, c'est lui qui apprend !

C'est l'acteur principal, c'est lui qui agit, construit ses apprentissages. L'apprentissage ne se réalise que si l'enfant est le maître de ses découvertes et de leur organisation.

Le maître favorise, stimule l'action de l'enfant, l'aide à prendre en charge et à organiser ses apprentissages. Il apporte les informations nécessaires, il aide à la formulation et à l'analyse. Il est lui aussi mêlé au réseau d'interactions qui se manifeste dans le groupe. C'est une "personne-ressource". Par l'écoute et l'observation attentive, puis la mise en place d'une pédagogie différenciée, le maître est celui qui en favorisant toutes les situations inter-actives, va aider chaque enfant à connaître et utiliser des stratégies d'apprentissage qui lui sont propres. (Voir travaux de Ph MERIEU).

Chacun a en lui des ressources insoupçonnées qui sont des clés pour la réussite. Il faut se les révéler, en créant des conditions favorables. !

QUESTION 4.

4. ENRICHIR ET APPROFONDIR TOUT EN LUTTANT CONTRE L'ENCYCLOPEDISME.

S'appuyer sur des enseignements "obligatoires", "optionnels" ou "facultatifs" semble être une des méthodes à lutter contre l'encyclopédisme, le caractère superficiel dû à l'empilement des connaissances et le surmenage scolaire. Quel est votre sentiment sur cette approche ?

1 - Le comment: "Enseignement obligatoire, optionnel, facultatif..." pour combattre l'échec scolaire est placé avant les pourquoi.

Le système éducatif actuel, aussi mal adapté soit-il, est relativement cohérent. Sa longue histoire cimente ses structures. Hiérarchie, élitisme, cloisonnement, parcellisation des enseignements, bureaucratie et relative déresponsabilisation sont autant de caractères marquants de cette institution. Toute nouvelle mesure technique du type enseignement optionnel, facultatif ou évaluation en CE2-6ème viennent s'accoler à l'édifice comme une verrue, rompant l'harmonie, sans en changer son fonctionnement.

Dans cet ordre d'idée, l'introduction de langues étrangères à l'école primaire est exemplaire. Depuis plusieurs années, une campagne pour améliorer les rythmes scolaires est menée. Chacun s'accorde à considérer que l'écolier français est surchargé de travail. En même temps l'horizon européen se profilant, "s'impose" l'idée d'introduire l'enseignement de langues étrangères à l'école primaire à raison de plusieurs heures par semaine au CM2 à titre expérimental. Les programmes n'étant pas allégés, l'année scolaire pas plus étendue, les activités d'aménagement du temps scolaire toujours aussi promotionnées, où loger ce nouvel enseignement ? En plus ! Ne voulant pas toucher à un système établi, voilà comment on introduit l'absurde.

2 - Pour une approche différente du système éducatif.

Répondre au pourquoi amène à envisager des changements fondamentaux tels qu'ils sont exposés en réponse à la question 1.

Ajoutons à cela les considérations de Ph MERIEU dans "Apprendre oui mais comment?" "Les connaissances ne sont pas des choses que l'on accumule mais des systèmes des significations par lesquels le sujet se saisit du monde... La mémoire n'est pas un recueil d'archives mais l'intégration d'informations dans un futur possible où l'on se projette... Les connaissances ne se construisent pas l'ignorance mais par la réélaboration de représentations antérieures sous la pression d'un conflit cognitif... Le sujet ne mobilise pas ses représentations et n'engage leur réélaboration que dans des situations problèmes.

Cela nous conduit à préciser que l'éducation doit trouver son moteur essentiellement dans le travail créatif librement choisi et assumé. Dans cette optique, le rôle de l'enseignant est d'aider l'élève à dégager les motivations profondes, de proposer des perspectives, susciter l'initiative et la responsabilité, concevoir les matériaux et organiser le cadre. Il va aussi assurer la sécurité et substituer aux critères habituels de contrainte d'uniformité et de compétition, la prise en charge par les jeunes de leur propre éducation en tenant compte des réalités environnantes.

Partant de ces considérations, on peut penser qu'à l'image de tout organisme sain, l'élève aidé de l'enseignant ne prendra que ce qui lui convient pour parvenir à l'objectif fixé - pas d'indigestion ni d'encyclopédisme à craindre. D'autre part, il convient de se situer dans une perspective d'éducation permanente Ceci implique que l'élève apprenne à gérer ses apprentissages, à procéder méthodiquement à partir de situations réelles (problèmes) qui suscitent son intérêt, engagent sa responsabilité et le gratifient. Soit apprendre à:

- définir des objectifs, - déterminer un projet, - chercher aides et documents,
- organiser et formuler, - présenter son travail, passer de la notion outil, fruit de la recherche ponctuelle à la notion objet de connaissance, - évaluer son travail.

L'école lieu de vie, répond pertinemment aux exigences évoquées ci-dessus. C'est le lieu de productions décidées coopérativement par les enfants sous forme de créations de recherches et d'apprentissages aboutis. L'institution coopérative s'étendant à l'école impose équipe pédagogique et travail interdisciplinaire. L'organisation d'activités sous forme facultative, optionnelle ou décloisonnée se mettent alors en place en fonction des besoins, des projets et des objectifs poursuivis.

QUESTION 6.

6 - LE TRAVAIL PERSONNEL

L'une des façons de réduire les inégalités liées à l'héritage culturel, passe par l'apprentissage du travail intellectuel. Les techniques du travail intellectuel (utilisation du dictionnaire, d'un fichier signalétique, outils informatiques, recherches documentaires, ...) ne font jamais l'objet d'une transmission méthodique. Comment pallier cette grave lacune ? A quel niveau ? Par qui ? et comment apprendre cet ensemble de techniques?

1) Une technique réponds à une nécessité: il importe donc que l'enfant éprouve une nécessité pour aller chercher un outil et faire effort pour le maîtriser. La réalisation de projets motivants, personnels, d'équipe ou de groupe conduira l'enfant à recourir à l'outil face à une situation problème.

2) Il convient de structurer la démarche pédagogique:

- Définir des objectifs, - définir les principes - déterminer le cadre,
- élaborer des moyens pertinents d'évaluation.

En fonction du projet, il faut: créer, chercher, fournir, aider à l'utilisation des outils adéquats pour résoudre les situations problèmes.

3) Personnaliser les apprentissages est une nécessité.

-a- La classe homogène n'existe pas. Les classes accueillant des enfants en difficulté impose plus que tout autre une forme de travail personnalisé. Cependant, quelle que soit la classe, chaque enfant est unique, différent de par son histoire, ses intérêts, sa manière de travailler... En fait, l'école, la classe rassemble en un même lieu une infinie diversité d'enfants. c'est là sa richesse.

"L'école a comme mission première de valoriser la réussite de chaque élève, c'est à dire de valoriser et développer les capacités individuelles de chaque

enfant. Pour ce faire, elle doit lui assurer la maîtrise d'un maximum d'instruments, en vue de lui permettre de participer aussi pleinement que possible à la vie en société sous ses différents aspects, et d'être prêt à y assumer des responsabilités." Extrait d'un rapport du conseil de l'Europe sur l'innovation dans l'enseignement.

Une pédagogie exclusivement collective ne peut prendre en compte toutes ces diversités. Elle transforme la classe en un auditorium - scriptorium qui uniformise. Cette uniformité est un leurre sur le plan acquisition et constitue un massacre des richesses individuelles.

-b- La personnalisation des apprentissages.

Elle passe donc par une pédagogie qui prend en compte la personne dans sa globalité (manière d'être, histoire individuelle, rythmes...). Elle commande la mise en pratique d'une pédagogie différenciée. Cependant, favoriser le développement de l'autonomie en respectant les rythmes et niveaux de chacun ne signifie pas pour autant enfermer l'enfant dans ses comportements individualistes, voir égoïstes. Il s'agit au contraire, sur la base de sa propre individualité, de s'ouvrir aux autres et développer en soi toutes ses capacités, mettre en œuvre toutes ses potentialités. Il s'agit donc de développer l'autonomie de chacun dans le cadre d'une coopération active les uns avec les autres pour comprendre et respecter l'autonomie des autres et pour développer non pas la Réussite, mais les réussites de chacun.

Cela suppose une organisation de la classe qui permet:

- au temps personnel d'exister tout en s'articulant au vécu collectif.
- aux échanges et à la communication de s'installer.
- aux relations de se développer dans le respect des uns et des autres pour une vie harmonieuse.

Le CONSEIL de coopération est l'élément institutionnel de base qui gère le vécu collectif. Dans le cadre d'une telle organisation, peu à peu le climat se modifie, les désirs et envies de faire apparaissent, les besoins s'expriment, la vie est présente. Chacun trouve progressivement sa place, la confiance s'installe, les individualités s'expriment.

On a des projets ensemble... mais aussi des projets personnels, il faut donc organiser le travail, s'organiser tous ensemble..., prendre en compte la parole dans la classe. Peu à peu une nouvelle dynamique de groupe s'installe, dans laquelle les enfants ont leur mot à dire, parce qu'ils proposent et décident ensemble, discutent de leurs propres lois... au sein du Conseil de coopération de la classe qui se réunit régulièrement.

QUESTION 7

7- LA REFLEXION PERSONNELLE ET LA CREATIVITE

Quelles mesures et quelles formes de pédagogie envisageriez vous pour inciter les élèves à un travail plus centré sur la réflexion personnelle et critique et à une activité plus créatrice ?

1- Il me semble important de (re)préciser les apports de l'activité créatrice.

"Elle soulage des souffrances et des angoisses liées à l'histoire enfouie de l'être." A. Storr. Elle se révèle bénéfique par ses effets de libération, affirmation de soi et de soulagement tonique. C'est un détour obligé pour rendre l'enfant disponible aux apprentissages.

L'activité créatrice est dans ce sens cathartique.

L'activité créatrice est prospective.

L'expression et la représentation symbolique qui forment l'activité créatrice favorisent la mise à distance entre l'objet représenté et le sujet qui représente. Le mécanisme de distanciation qui conduit au savoir objectif est alors entamé. "Après avoir mis en dehors de lui et objectivé ce qui était à l'intérieur, l'enfant se donne à voir lui-même en tant que receveur sa propre expression picturale, verbale ou corporelle." J. Levine.

L'activité créatrice est ouverture à la connaissance.

- "C'est par besoin vital de grandir, tout tendu vers l'avenir et le dépassement personnel que prend son véritable sens biologique, l'activité créatrice de l'enfant." Gloton et Cléro.

- "Seule la tension émotionnelle de la recherche et de la découverte avec les modulations toniques qui la sous-tendent permettent aux connaissances de s'intégrer réellement." Aucouturier et Lapiere.
- C. Freinet témoigne en parlant de l'apprentissage de l'écriture par sa fille. "Sans leçon, par la motivation extérieure ensuite, l'enfant est parvenue à l'aube de l'écriture consciente."

L'activité créatrice est communication.

Créer c'est se révéler aux yeux des autres, c'est par ce moyen fondamental que s'édifie la personnalité de l'être en interrelation avec l'environnement. Créer c'est à la fois goûter le plaisir de se dire et solliciter la reconnaissance d'autrui. C'est s'ouvrir à l'autre en s'intégrant au tissu social.

2 - Une pédagogie pour un travail centré sur une activité créatrice et la réflexion critique.

A- C'est une pédagogie qui répond aux besoins fondamentaux des enfants: être aimé, reconnu, respecté, savoir se situer, comprendre maîtriser et modifier le réel.

- L'acquisition des concepts (objets de connaissance) passe par le questionnement du réel (acquisition d'outils). Elle se repose sur une démarche active qui s'actualise à travers l'expression libre et le tâtonnement expérimental. Cela nécessite un espace aussi riche de possibilités individuelles qu'interactionnelles et un cadre sécurisant.

B- La pédagogie Freinet répond à ces implications.

a) Elle favorise les situations authentiques d'expression et de communication dans toutes leurs diversités: Expression corporelle, dessin, chant, parole, écriture, expérimentation, construction, documentation, utilisation de techniques audio-visuelles et informatiques, correspondance.

Cela provoque:

- l'émergence des représentations mentales originelles ainsi que l'utilisation et l'acquisition des différents codes de communication.
- l'utilisation de savoirs disciplinaires (histoire-géo-sciences...) et l'acquisition de connaissances objectives.
- l'échange interactionnel et l'ouverture au monde à travers divers cercles d'écoute; de la classe au grand public en passant par l'école, la famille, le quartier, les correspondants...

b) Elle est une pédagogie du tâtonnement expérimental qui débouche sur l'acquisition cognitive.

L'expérimentation libre ou la communication constituent par les difficultés qu'elles engendrent des situations problèmes qui suscitent: analyses, rectifications, ajustements à un projet, affinements, création de situations nouvelles d'expression et à terme, acquisition d'objets de connaissance.

c) La pédagogie Freinet repose sur un nouveau mode de gestion de l'espace et du temps scolaire.

- L'espace est structuré de manière à permettre la libre circulation et le regroupement des élèves. Travaux de groupe, d'équipes ou individuels doivent pouvoir coexister dans le même espace. Cela nécessite des ateliers spécifiques, des coins regroupement, des espaces silence, des aires d'exposition et des outils adaptés. Des règles de vie déterminées en cogestion permettent de respecter les règles institutionnelles.

- Le temps: sa gestion est assurée par des plannings différents:

- projets collectifs, -exigences institutionnelles, - travail/classe,
- travail individuel.

- La cogestion coopérative de l'espace et du temps scolaire fait prendre conscience à l'enfant des multiples interactions entre les facteurs qui modèlent le vécu individuel et social, elle l'aide à mieux les maîtriser et à mieux appréhender le fonctionnement social environnant.

La cogestion coopérative permet exigence et efficacité, souplesse et harmonie entre l'individu et le groupe. Elle favorise la pluralité des modes d'intervention et d'aide de l'enseignant.

C- Une structure: le Conseil.

Dans la classe coopérative, un droit essentiel est reconnu, vécu... celui de la Parole. Une parole écoutée, prise en compte, authentifiée, et qui donne du pouvoir, principalement au Conseil qui est le moteur de la Classe Coopérative. Ce Conseil, par l'importance qu'il revêt, est un lieu privilégié de formation sociale d'Education Civique et Coopérative.

On y apprend à:

Communiquer, échanger avec les autres, défendre une opinion, écouter l'autre, partager.

Gérer, organiser des projets, prévoir, anticiper des actions, raisonner, construire une logique pour défendre une proposition.

Maîtriser ses relations avec les autres, en exprimant ses conflits (la parole peut éviter le passage à l'acte), mais aussi ses joies.

Développer des relations harmonieuses avec les autres.

Animer, conduire une réunion, exercer des responsabilités, du pouvoir.

QUESTION 9

9- DIVERSIFIER L'ACTION PEDAGOGIQUE.

Pour améliorer l'efficacité de la transmission du savoir, il est nécessaire de diversifier les formes de communication pédagogique. Quelles peuvent être les autres formes d'enseignement possibles à côté des cours traditionnels? Ceux-ci peuvent-ils intégrer des actions de soutien, des travaux par petits groupes, d'aide au travail personnel? Dans le cadre des obligations de service existantes, quelle répartition et quel équilibre souhaitez-vous entre ces divers actes pédagogiques conduits par les enseignants?

- . Comment organiser un véritable soutien aux élèves en difficulté?
- . Quels sont à votre avis, pour les élèves, les horaires hebdomadaires de travail souhaitables par niveau?

1) Organiser un véritable soutien des élèves en difficulté?

a) L'étude des statistiques fournies par l'Education nationale ces dix dernières années nous révèle que les enfants sont signalés en difficulté essentiellement à partir de 6 - 7 ans et au moment d'entrer en 6^e. Les raisons relatives à l'échec scolaire renvoient à;

- la genèse de l'enfant,
- l'institution scolaire et ses insuffisances,
- l'exigence socio-politique qui pèse à la fois sur l'institution scolaire et l'attente des familles ainsi que la relation parents/enfants.

L'analyse des difficultés d'un enfant ayant du mal à s'intégrer au monde scolaire révèle que des indices repérés à l'école maternelle ou dans la famille pouvaient anticiper ces problèmes d'adaptation: - instabilité, agressivité, dépendance, inhibition, énurésie, tics, hyperkinésie, difficultés de langage... On trouve fréquemment à l'origine des troubles scolaires une communication parents - enfants perturbée et une séparation à la mère mal réalisée. Les problèmes sociaux et socio-culturels sont intimement mêlés à l'édification de ces difficultés, les insuffisances de l'institution scolaire contribuent souvent à les aggraver. La médecine d'une part (cf: l'émission de télé - l'incroyable M. Bébé) et la recherche d'autre part (cf: travaux de Montagner...) montrent combien l'intervention préventive précoce peut être efficace.

b) Il semblerait opportun et prioritaire de promouvoir de manière radicale la prévention des échecs scolaires plutôt que leur "réparation".

Les enfants en échec scolaire, hormis ceux qui présentent des troubles génétiques ou accidentels, vivent une profonde culpabilité issue d'une communication parents - enfant perturbée. Cette culpabilité crée des tensions qui provoquent des défenses de compensation qui ont tendance à se renforcer à mesure que l'enfant grandit. Celles-ci se manifestent sous forme de carences sensibles, troubles du comportement et de la communication et difficultés d'apprentissage dès l'entrée en maternelle.

Partant de ces considérations, on peut dégager les grandes lignes de la tâche éducative de l'école, principalement de la maternelle:

- Accueillir l'enfant, être à son écoute, - instaurer ou restaurer la communication,
- permettre à la pulsion de s'exprimer de manière déculpabilisante, - favoriser le passage de la pulsion au symbolique, - aider l'enfant à construire son identité et ses repères.

L'école maternelle est apte à répondre à ces objectifs pour les enfants de 4-5 ans ne présentant aucun trouble. L'accueil des enfants à partir de deux ans et l'aide à ceux qui présentent de légères difficultés ne peuvent pas être résolues de manière satisfaisante dans les conditions actuelles. De ce fait les différences de développement entre les enfants qui pourraient être atténuées s'accroissent au détriment de ceux qui éprouvent des difficultés. Pour certains d'entre eux, la situation d'échec est déjà une réalité vécue au seuil de l'école primaire.

Un système scolaire qui incluerait une dimension préventive à l'échec scolaire nécessiterait une réorganisation de l'école maternelle:

- modification de l'architecture, de l'organisation des locaux et de l'aménagement matériel.
- amélioration de l'accueil des enfants en abaissant notablement le nombre d'enfants par adulte (cf - régime d'accueil des crèches pour les 2 ans);
- une formation des enseignants et des ASEM basée sur la genèse psychologique et biologique, l'éducation sensori-motrice et symbolique du jeune enfant;
- une intervention des GAPP ou réseaux d'aide élargis en coordination avec l'action des enseignants et des parents.

En ce qui concerne le soutien qui pourrait être apporté à des enfants en échec malgré les mesures préventives mises en place à l'école maternelle, la pédagogie coopérative telle qu'elle a été présentée aux questions 1 - 6 - et 7 est un élément de réponse positif.

Plan de travail

Nom:

semaine du ... au

Exemple
d'outils

Mes activités commencées :

		lundi	mardi	jeudi	vendredi
écrire	textes libres				
	lettres				
lire					
compter	la monnaie				
	les opérations				
	les tables				
apprendre	les mots				
Fiches	lecture				
	problème				
	orthographe				
dessiner	faire un projet				
	Reproduire				
	dessin - texte				
Recherches - exposés					
(D) terminé (C) commencé (PC) pas commencé	activités diverses				
	ordinateur				
	ATELIERS				
	Brevets				

2) L'organisation institutionnelle et coopérative de la classe, une structure structure d'aide fondamentale.

Eléments nécessaires à la mise en place d'une pédagogie coopérative et la personnalisation des apprentissages.

a) Une organisation de la classe et un climat qui garantissent l'existence d'un temps et d'un espace personnels.

b) Une structuration de la classe suffisamment souple et sécurisante pour permettre à l'enfant de mener à terme son travail personnel grâce à l'entraide, la solidarité, la coopération et dans la liberté et le respect de chacun.

Les conflits et les difficultés nés de la vie de la classe sont réglés par l'ensemble des enfants avec le maître au sein des conseils de coopératives.

c) Le Conseil est donc un des leviers essentiels pour le changement: c'est un lieu de parole et de décision qui institue progressivement le glissement du pouvoir dans la classe du maître vers le groupe.

C'est le Conseil qui gère, organise les responsabilités, qui régule les conflits et les relations, qui institue les lois, l'entraide...

d) Les bilans collectifs. Ils servent à présenter les travaux, faire le point, régler les questions urgentes...

e) Des outils adaptés d'apprentissage.

Pour parvenir plus aisément à l'autonomie et garantir une meilleure efficacité aux apprentissages, il est nécessaire de s'équiper (chercher, créer) en outils adaptés aux besoins des enfants.

f) Des outils et des techniques pour se repérer et pour évaluer. (voir page ci-contre).

Outils pour l'enfant et pour le maître.

- Plan global de travail (organisation du travail du groupe classe).
- Plan individuel de travail de l'élève (gestion de son emploi du temps, de ses projets).
- Planning de "repérage" pour le maître (progression individuelle des enfants).
- Outils d'évaluation - fiches, livrets auto-correctifs...
 - bilans individuels
 - échelles de niveaux.

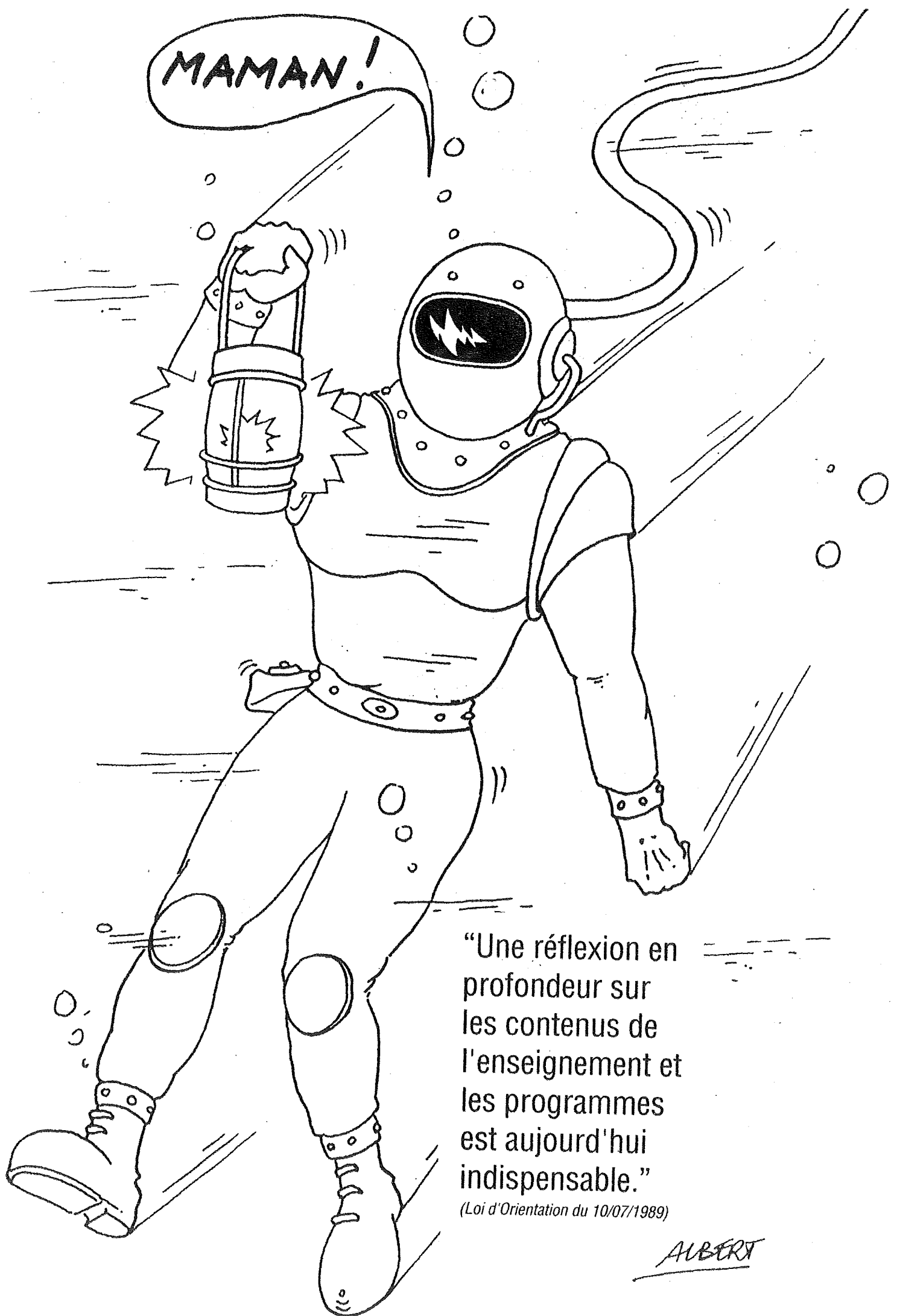
g) Une installation matérielle de la classe sous forme de coins ateliers qui permettent travail personnalisé et déplacements en toute sécurité.

EN GUISE DE CONCLUSION:

Une organisation rigoureuse des activités tant au niveau collectif qu'individuel est nécessaire. De cette rigueur découlera la maîtrise du temps et de l'espace scolaire, la sécurité de l'enfant, le climat de travail et l'efficacité des apprentissages.

Il faut cependant rester vigilant car toute organisation secrète des effets parasites. Il convient de rester constamment à l'écoute de l'enfant pour éviter que la rigueur structurelle ne devienne formelle, bureaucratique et aliénante.

Synthèse des échanges entre P Robo, JP Boyer, M. Albert
réalisée par Michel Albert.



"Une réflexion en
profondeur sur
les contenus de
l'enseignement et
les programmes
est aujourd'hui
indispensable."

(Loi d'Orientation du 10/07/1989)

ALBERT

INFOS

COLLOQUE DU C.N.E.F.A.S.E.S
6, 7, 8 juin 90

Thème: fonctionnement cognitif et pratiques de "remédiation": les recherches et expérimentations récentes dans le domaine de l'AIS.

Plusieurs courants de recherches contemporains donnent un nouveau relief à l'approche cognitive dans l'analyse des troubles du fonctionnement intellectuel et placent "la médiation" au centre des démarches d'aide à la structuration cognitive.

Ces recherches trouvent leur origine:

- . dans l'affinement ou le dépassement du modèle théorique "piagétien",
- . dans l'influence récente, en France, de la pensée de Vigotsky ou de J. Bruner,
- . dans des réponses à des interrogations venues du développement des neuro-sciences ou des théories de l'information.

Par ailleurs, la nécessité de donner une qualification nouvelle et plus élevée à des publics adolescents ou adultes en grande difficulté conduit à expérimenter des démarches pédagogiques stimulant le fonctionnement intellectuel pour une structuration cognitive plus efficace.

Enfin, les recherches touchent autant les didactiques fondamentales, acquisition du langage, apprentissage de la lecture ou développement des opérations mathématiques, que les aspects plus généraux du raisonnement et de la résolution de problèmes.

Le colloque tentera de présenter les principaux modèles théoriques et les avancées qu'ils peuvent représenter dans les pratiques pédagogiques ou rééducatives de l'AIS.

Organisation du colloque:

Des tables rondes, des interventions de chercheurs et d'universitaires, permettront de traiter les questions épistémologiques et méthodologiques fondamentales: analyses des dysfonctionnements intellectuels, évaluation des processus cognitifs, articulation entre les aspects structuraux et les effets de la médiation, définition de pédagogies centrées sur la médiation, avancées dans les principales didactiques...

Travail en atelier:

Des approches pédagogiques précises seront présentées par des enseignants et des formateurs, dans des ateliers proposés deux jours de suite, en fin d'après-midi, au choix des participants:

thèmes des ateliers:

- le langage LOGO,
- le programme d'enrichissement instrumental,
- les ateliers de raisonnement logique,
- la gestion mentale De la Garanderie,
- les "apprenticiels" (maths et entrée dans l'écrit),
- le GEREX-soutien en LP,
- des modules mathématiques,
- des dispositifs pour non-lecteurs,
- ...

Responsabilité du colloque:

A. Frigara et J.P. Laurent, formateurs CNEFASES.

Association Ecole Moderne des Travailleurs de l'Enseignement Spécial

La Commission Enseignement Spécialisé de l'ICEM (Institut Coopératif de l'Ecole Moderne - Pédagogie Freinet), déclarée en Association Ecole Moderne des Travailleurs de l'Enseignement Spécial, organisée au niveau national en structures coopératives d'échanges et de travail, a pour objectifs :

- la lutte permanente contre les pratiques ségrégatives dans l'institution scolaire
- la réflexion sur les pratiques pédagogiques et leur adéquation aux difficultés des enfants et à leurs besoins dans la société actuelle
- la recherche de solutions pour pallier les carences du système éducatif
- la formation des praticiens

CHANTIERS

CHANTIERS est le bulletin coopératif d'échanges et de réflexions de la Commission Enseignement Spécialisé. Il est élaboré à partir des apports des lecteurs et des travailleurs des circuits d'échanges.

L'abonnement comprend douze numéros (soit environ 250 pages).

Pour tout contact avec la Commission:

Didier MUJICA
18 rue Ferrée
ASNIERES
18000 BOURGES

Articles pour CHANTIERS:

Michel LOICHOT
31 rue du Château
77100 NANTEUIL les MEAUX

Directeur de la Publication: D. VILLEBASSE - 35 rue Neuve - 59280 TOURCOING
Commission Paritaire des Papiers et Agences de Presse n° 50060
Imprimerie Spéciale: Ecole Célestin Freinet - IMP Clair Joie -

69070 - LAMURE S/ AZERGUES